# MAIRIE DE PARIS

*Direction Générale des Services*

P.V. N°08 XV 2017

## CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

## LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

*-Transcription des débats-*

**Sont présents** :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÈ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Bertrand VASNIER et Yann WEHRLING

**Sont absents et excusés** :

Mesdames et Messieurs : Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, François-David CRAVENNE donne pouvoir à Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ donne pouvoir à Bertrand VASNIER, Louisa FERHAT donne pouvoir à Jean-Baptiste MENGUY, Shervin JANANI donne pouvoir à Jean-François LOZIN, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Nicole SCHNEIDER, Jérôme LORIAU donne pouvoir à Françoise MALASSIS, et Dominique VERSINI donne pouvoir à Isabelle ROY.

**Sont absents :**

Madame Youma-Aïcha MAIRÉ, Madame Laurence PATRICE, Monsieur Jean-Philippe PIERRE.

1. **Désignation des secrétaires de séance**

**Monsieur le Maire :** Les secrétaires de séance seront Audrey LEVAVASSEUR et Bertrand VASNIER.

2. **Communication sur l'ensemble des travaux programmés pour 2018 pour chacune des deux enveloppes (espace public - équipements de proximité) des Investissements d'Intérêt Local du 15ème arrondissement**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Jean-François LAMOUR.

**Monsieur LAMOUR :** Ces investissements d'intérêt local vont être programmés dans le cadre du Conseil de Paris de décembre prochain pour l'année 2018. Ils sont liés à l'application de la charte des arrondissements et surtout - pour expliquer exactement à quoi servent ces investissements - ils permettent de vous donner, Monsieur le Maire, un peu de souplesse dans la gestion des moyens destinés à l'entretien d'un certain nombre d'équipements. Deux grandes enveloppes sont prévues : une enveloppe espace public, une autre concernant les équipements de proximité. Vous pouvez ainsi effectuer un certain nombre de choix de priorités au travers des investissements et donc de la capacité à financer un certain nombre d'aménagements et d'entretiens. Evidemment, vous le faites, Monsieur le Maire, en tenant compte des avis et des conseils fournis par les directions centrales de la Mairie de Paris.

En quoi consistent ces deux enveloppes ? La première, l'enveloppe espace public, porte essentiellement sur l'entretien de la voirie secondaire et des espaces verts de proximité, inscrits à l'inventaire. Quant à la deuxième enveloppe, qui concerne les équipements de proximité, il s'agit essentiellement de la mairie d'arrondissement, de la Maison des associations, des écoles maternelles et primaires, des crèches, des conservatoires, des bibliothèques et d'un certain nombre d'équipements comme les terrains d'éducation physique, les gymnases et tous ceux qui sont dans votre champ de compétences. En revanche, cette enveloppe exclut tout ce qui concerne les piscines - on connaît le coût d'entretien et de rénovation de ces piscines, les ravalements et les installations thermiques, ainsi que les travaux liés à des aléas et événements imprévisibles.

Ces deux enveloppes pour 2018, telles qu'elles nous sont présentées par la mairie centrale, s'élèvent pour la première à 1 268 989 euros et pour la seconde à 2 353 130 euros. Il ne s'agit pas de vous faire une liste à la Prévert de la dévolution de ces deux lignes budgétaires. Quelques exemples, sur la première enveloppe pour l'espace public, avec trois opérations retenues : la rénovation des

squares Jean-Cocteau et Pablo-Casals, ainsi que le réaménagement - il en avait bien besoin - du jardin Bartholomé-Brancion. Quant à la DVD, six opérations ont été inscrites pour un montant global de 783 100 euros. Je vous cite quelques rues : Jean-Pierre-Bloch, Charles-Lecocq, Javel, Lecourbe sur la portion qui concerne l'Abbé-Groult et Convention, ainsi que la rue Balard de la rue Modigliani jusqu'à la place Balard.

Quant à la seconde enveloppe, quelques exemples également. Huit opérations ont été retenues pour la DASCO, pour un montant global qui représente un peu plus d'un tiers de l'enveloppe : 897 405 euros. Ensuite, nous avons une ventilation entre la DAC pour un peu moins de 100 000 euros, quatre opérations pour la DFPE à hauteur de 325 000 euros, trois opérations de la direction jeunesse et sports pour 320 000 euros, et quatre opérations qui concernent la DPA pour 716 537 euros.

S'agissant de la mise en place des budgets participatifs, le montant pour chaque arrondissement a été calculé en application de la charte du budget participatif, qui a été adoptée en 2014. Peut être consacré au budget participatif un montant de 30 % de chacune des deux enveloppes des investissements d'intérêt local. Je vous rappelle le principe : l'abondement de la mairie centrale est de deux euros pour un euro investi par la mairie d'arrondissement. Le montant de notre budget participatif tutoiera les six millions d'euros, puisqu'il s'élèvera à 5,9 millions d'euros, comme cette année. Vous trouverez la liste des douze projets lauréats sur le site internet de la mairie du XVe. Pour être complet, j'ajoute que les réunions publiques des conseils de quartier, qui se sont déroulées voici quelques jours, ont systématiquement présenté les projets localisés : ceux votés dans le cadre du budget participatif du XVe, mais aussi ceux que j'appellerai les projets de dimension municipale, ceux du tout Paris qui seront mis en œuvre dans notre arrondissement.

Dernier point en termes d'agenda, la période de dépôt des projets pour 2018 se fera du 8 janvier au 2 février 2018. Enfin, pour votre information, à l'issue de la conférence de programmation des équipements qui s'est tenue le 10 novembre, la Mairie de Paris a arbitré quatre opérations : la réfection de l'éclairage du gymnase Emile-Anthoine, des travaux de câblage à la bibliothèque Gutenberg, le réaménagement de la place Sarrabezolles - maintenant mondialement connue puisqu'elle abrite désormais le cirque Bormann, et très certainement le ravalement de l'école située au 34 rue Olivier-de-Serres.

**Monsieur le Maire :** Cette communication est présentée obligatoirement chaque année à notre Conseil pour faire le point sur les différents équipements qui peuvent être financés grâce à ces deux enveloppes.

Un drame s'est déroulé dans notre arrondissement samedi et il est vrai que nous avons été à la tâche. Sur un plan financier, cela nous amènera à reposer la question à la Ville des 200 000 euros consacrés à l'aménagement de la place et du square Sarrabezolles. En raison des événements dramatiques qui se sont déroulés dans ce cirque, avec l'abattage d'un animal, j'ai demandé le report au minimum de l'ouverture du cirque Bormann-Moreno dans la mesure où je considère que les conditions de sécurité ne sont pas assurées de façon normale. Quelles que soient les causes qui ont permis à ce tigre de s'échapper, il n'aurait pas dû s'échapper, que ce soit un acte de malveillance, que le tigre ait sauté par-dessus une clôture trop basse, en tout cas les conditions n'étaient pas respectées, bien que les commissions de sécurité aient validé l'ouverture du cirque, qui devait avoir lieu cette semaine. Je dois recevoir les responsables du cirque dans les jours qui viennent. J'ai demandé à la Préfecture de Police et à la Mairie de Paris de différer, de surseoir à l'ouverture, de procéder à un audit, éventuellement à des sanctions s'il y a eu une faute avérée. Nous verrons comment tout ceci évolue. Même si cet événement insolite a pu faire sourire certains, c'est quand même un animal qui a été tué sur le territoire de notre arrondissement après avoir parcouru plusieurs centaines de mètres de façon totalement libre, en traversant le boulevard extérieur, ce qui a d'ailleurs amené la RATP à suspendre le trafic du tramway. Il s'est dirigé vers France Télévisions, il est monté sur le parvis de France Télévisions, est redescendu vers le RER C - vous imaginez la panique qui aurait pu se produire dans la station du RER C, et finalement le tigre n'a pu être abattu que parce qu'il s'est dirigé vers un cul-de-sac où le dompteur a pu l'abattre avec son fusil à pompe. Sinon, le tigre aurait pu continuer à évoluer en faisant soit peut-être des victimes, soit en déclenchant des mouvements de panique qui auraient pu conduire aussi à un désastre, dans le RER ou même à France Télévisions. Franchement, je crois que ce cirque, dont nous n'avons pas demandé l'implantation à cet endroit - puisque c'est la Ville qui a décidé de le transplanter de la porte d'Aubervilliers au square Sarrabezolles, ne peut pas ouvrir dans des conditions normales, comme si rien ne s'était passé cette semaine.

Monsieur WEHRLING ? Je rappelle que c'est un débat sur les équipements, mais puisque j'ai évoqué l'affaire médiatique de ce week-end, je comprends que vous souhaitiez en parler.

**Monsieur WEHRLING :** Je veux juste vous informer, Monsieur le Maire, que, compte tenu de la situation et de l'émoi que ça a pu susciter, j'ai pris la décision de proposer à mon groupe un vœu que je déposerai au prochain Conseil de Paris demandant à la Mairie de Paris d'interdire les cirques avec animaux dorénavant.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions sur le cirque ou sur les enveloppes pour les équipements et lieux publics ? C'est une communication, il n'y a pas de vote.

### 3. Communication sur le Conseil des Aînés

**Monsieur le Maire :** C'est également une communication que nous devons faire chaque année sur le Conseil des Aînés. Je donne la parole à Nicole SCHNEIDER.

**Madame SCHNEIDER :** La création du Conseil des Aînés le 12 mai 2014 s'inscrit dans le cadre des mesures prises par la municipalité du XVe et vise à renforcer la vie démocratique en associant l'ensemble des habitants de l'arrondissement aux débats et aux décisions portant sur des sujets d'intérêt local. Ce Conseil est réparti en trois collèges : un collège de quinze habitants titulaires, plus cinq suppléants éventuels, valables trois ans renouvelables ; un collège de cinq représentants associatifs ou institutionnels ayant une activité en direction des aînés ; un collège de six élus, dont un de l'opposition. Pour le Conseil des Aînés, 2017 est une année charnière de changement, d'ouverture et d'évolution. La presque totalité des membres du collège des habitants ont souhaité être reconduits dans leur mandat. Pour qu'il y ait tout de même un certain renouvellement et permettre à de nouveaux conseillers de nous rejoindre dans nos projets et nos réflexions, nous avons décidé d'ouvrir à tous ceux qui avaient manifesté le désir de venir travailler à nos côtés. Le nouveau collège des habitants passe donc à quarante-et-un membres, ce qui présage de nombreuses et enrichissantes actions. La première réunion aura lieu le 14 décembre.

Comme depuis sa création, le Conseil des Aînés a gardé au cours de cette année 2017 les préoccupations premières qui étaient les nôtres : travail sur l'isolement de certains de nos aînés ; la difficulté que rencontrent souvent les personnes âgées pour sortir de chez elles ; et le besoin d'information d'abord pour mieux connaître les outils mis à leur disposition, puis savoir comment les utiliser et ainsi améliorer de façon non-négligeable leurs conditions de vie. Pour continuer sur nos objectifs, le projet de cyclo-pousse est toujours à l'ordre du jour et nous faisons maintenant équipe avec le conseil de quartier, la régie de quartier et l'association Notre Village. A chaque Conseil, nous avons des intervenants venus présenter des idées ou des structures nouvelles pouvant améliorer le quotidien des séniors. A la demande de plusieurs membres, des visites ont été organisées : la résidence-service Oscar-Roty, puis l'Ehpad Anselme-Payen et l'établissement Jeanne-Garnier, l'accueil de jour thérapeutique, l'hébergement temporaire pour personnes âgées et la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants. Pour beaucoup, ce fut une véritable et rassurante découverte. Beaucoup de questions ont été posées et chacun a eu la réponse qu'il attendait. Le bilan a été

très positif. La visite de la DILA a suivi. Nous avons été reçus par plusieurs membres de la direction au cours d'un petit déjeuner. Cette visite a permis de découvrir tous les points stratégiques et impressionnants de cette imprimerie légendaire, l'ancien Journal Officiel. Puis, ce fut la découverte du LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais - qui a passionné le groupe. Les machines exceptionnelles et les équipements ont vraiment surpris tous les participants. Nous avons fini le circuit découverte de ces quelques pépites de notre arrondissement par la visite du Cordon Bleu : l'accueil par deux chefs étoilés, les explications, la gentillesse de toutes les personnes qui ont organisé la visite pour un groupe de vingt-huit personnes, tout a été exemplaire. Le Cordon Bleu mérite bien sa réputation de classe internationale. Les groupes ont toujours tourné entre dix et trente personnes. Le nombre de participants augmente à chaque visite, suivant le sujet, et nous remercions vivement toutes les personnes qui, malgré leurs occupations, ont eu la gentillesse de nous consacrer un peu de temps en faisant partager leur passion à nos aînés.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette communication sur le Conseil des Aînés. Il n'y a pas d'intervention ni de vote, puisque c'est une communication.

**4. 2017 DDCT 183 charte parisienne de la participation citoyenne**

**Monsieur le Maire :** Qui s'exprime ? Monsieur LOZIN.

**Monsieur LOZIN :** Mes chers collègues, mes cher-e-s collègues, mes chers élus, élu-e-s, éluses, je ne sais pas. Je vous rassure, Monsieur le Maire, je ne souffre pas d'un problème d'élocution ou de bégaiement. Je fais suite à la rédaction de la charte parisienne de la participation citoyenne que les collaborateurs de Madame HIDALGO ont cru bon d'écrire en écriture dite « inclusive ». Ça me consterne et ça me désole. Madame HIDALGO décide donc de conserver l'écriture inclusive alors même que le Premier Ministre a demandé de bien vouloir bannir ce type d'écriture, confirmé par l'Académie Française et bien d'autres sommités de la littérature. Je crois qu'il nous appartient d'être les garants de notre histoire et donc de notre langue, de notre écriture. Derrière un mauvais débat sur la place de la femme, on comprend que si grammaticalement le masculin l'emporte sur le féminin, cela ne veut pas dire que l'homme l'emporte sur la femme. Quand je vois que des manuels scolaires ont déjà été édités avec ce type d'écriture, je crois qu'il faut être vigilant. Je me dis que les enfants ont d'abord le droit d'apprendre à écrire un français clair et précis, qui repose sur une grammaire séculaire, difficile certes, mais qui fait la beauté de notre langue. Alors, ce type d'écriture inclusive, qui est un effet de mode, ne sera qu'une passade, je crois, à la limite un jeu, au même titre que l'utilisation du verlan, du louchébem ou autres langages gueux dans les cours de récréation. Tout de même,

Madame la Maire de Paris devrait cesser, comme l'ont demandé mes collègues lors du dernier Conseil de Paris, l'utilisation de ce type d'écriture dans ses communications et particulièrement sur les sujets de délibération dont nous débattons ce soir.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je demande simplement au public de ne pas se manifester, parce que c'est interdit par le règlement intérieur des conseils municipaux. Merci de ne pas manifester ni votre approbation ni votre désapprobation et de simplement écouter - j'en suis désolé pour vous - passivement les débats de notre conseil. Il est vrai que Monsieur LOZIN aborde de façon un peu périphérique le débat sur la charte parisienne de la participation citoyenne, mais je partage bien évidemment son point de vue. On peut être tout à fait aux avant-postes du combat sur les inégalités hommes-femmes - comme c'est le cas de chacun ici, je le crois - sans pour autant proposer cette écriture qui a d'ailleurs été - vous avez raison de le souligner - désapprouvée par le gouvernement, puisqu'une circulaire a été éditée à cet effet, rappelant - ce que nous savons pour ceux d'entre nous qui pratiquons notre langue régulièrement - que le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes dans les textes réglementaires. Les administrations relevant de l'Etat - on pourrait le décliner pour celles relevant d'autres collectivités - doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme. Les choses sont assez simples et on ne peut pas modifier notre grammaire et notre langue sous différents prétextes, puisque nous finirons par ne plus nous comprendre les uns les autres, ce qui est déjà difficile quand on parle un français clair.

Il y a d'autres interventions, peut-être sur la charte parisienne. Madame ROLGEN ?

**Madame ROLGEN :** Je voulais simplement appuyer l'intervention de Monsieur LOZIN. C'est la première fois que nous avons une charte avec cette écriture inclusive. Je voudrais simplement citer Alain BENTOLILA, qui est un linguiste et un pédagogue reconnu, qui a dit : *« Ce n'est pas avec l'écriture inclusive qu'on fera diminuer la discrimination sexuelle. »* Je pense qu'il y a suffisamment d'élèves en difficulté actuellement, qui ont des problèmes de dysorthographie et autres, pour ne pas en rajouter. Si cette forme devait se développer - parce qu'on voit déjà des manuels, ce ne sont pas que les CP et CE1 de REP qui seront à douze élèves par classe, il en faudra beaucoup d'autres.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame ROY ?

**Madame ROY :** Je vais parler du fond de cette délibération. On n'est pas là pour édicter les règles des manuels scolaires. Parlons du fond de cette charte qui est très important, d'abord parce qu'on ne l'avait pas revue depuis 2009. Ça faisait un certain temps et c'était donc utile et parce qu'elle poursuit trois objectifs très importants. Il s'agit de rendre les dispositifs de participation plus lisibles et plus clairs pour l'ensemble des Parisiens. D'ailleurs, j'en profite pour dire qu'un guide de la participation a été créé pour les Parisiennes et les Parisiens en plus de cette charte de participation citoyenne. Il a vocation à mieux leur expliquer ce qu'on attend d'eux en matière de participation et ce à quoi la Ville s'engage vis-à-vis d'eux, quelles sont les règles du jeu. Il vise à construire une culture commune de la participation. Il existe un fort besoin de renouvellement et d'ouverture des instances de participation citoyenne qui a été exprimé par les Parisiens. Je voudrais rappeler à ce sujet que cette consultation a été exemplaire puisqu'elle a été engagée en toute concertation, via un questionnaire en ligne, une campagne d'idéation, des ateliers qui ont été menés par certains arrondissements, jusqu'à l'envoi de la charte aux maires d'arrondissement de l'ensemble de Paris. Plus de six cents personnes ont participé. Nous avons abouti à dix engagements clé - je ne vais pas tous les relire - sur la participation citoyenne. Je vais citer deux points qui me paraissent importants : promouvoir les agoras et expérimentations publiques, ce sera notamment le cas avec les Maisons de la vie associative et citoyenne et avec la future halle civique qui ouvrira en 2018 et qui permettra de fédérer les énergies citoyennes en associant tous les acteurs de la participation (associations, start-up mais également tous les Parisiennes et Parisiens). Je voudrais faire un focus sur les conseils de quartier, puisqu'il y a un paragraphe dans la charte de participation citoyenne sur ces instances qui sont très importantes. Deux choses m'ont frappée et pourraient être développées dans les conseils de quartier du XVe arrondissement : l'ouverture des équipes d'animation des conseils de quartier à tous les volontaires, il me semble que ça pourrait être repris dans tous les conseils de quartier du XVe, notamment par rapport aux groupes de travail qui existent et qui pour l'instant associent les conseillers de quartier tirés au sort. Si on respecte cette charte, on pourrait envisager que ce soit un peu plus ouvert, notamment aux personnes qui viennent aux réunions publiques. Deuxième point, j'insiste beaucoup sur le respect de l'ordre du jour défini par les habitants. Dans certains conseils de quartier, pour les toutes premières sessions qui se sont déroulées au mois de novembre - en tout cas pour les conseils de quartier dans lesquels je siège, on a décidé de sujets qui ont été changés par la suite et d'autres ont été ajoutés. Soyons vigilants, il faut définir l'ordre du jour des conseils de quartier dans les réunions préparatoires et ne pas les modifier ensuite.

Sur les conseils de quartier, il s'agit là de directions assez générales dans cette charte de participation citoyenne. J'en profite pour dire que la Ville de Paris lancera une réflexion plus approfondie sur comment améliorer et revivifier les conseils de quartier. Une concertation sera menée, notamment avec les maires d'arrondissement, pour aboutir à un livret de bonnes pratiques des conseils de quartier. J'espère que le XVe prendra toute sa part dans ce livret de bonnes pratiques, puisqu'il s'agira de réfléchir au cadre des conseils de quartier, à l'ordre du jour, à comment mieux associer les habitants. Je pense que nous avons des choses à améliorer sur la participation de l'ensemble des habitants, puisqu'on voit que c'est souvent assez limité, qu'il n'y a pas assez de monde dans ces conseils de quartier. Il y a un vrai enjeu pour nous en termes de mobilisation citoyenne.

**Monsieur le Maire :** La participation citoyenne ne se décrète pas. Il ne suffit pas de signer un arrêté pour décréter la participation citoyenne. Dieu sait si nos conseils de quartier se réunissent souvent. Je rappelle qu'il y en a dix, nous sommes l'arrondissement où il y a le plus grand nombre de conseils de quartier, ce qui est assez normal compte tenu de notre grande taille. Ils se réunissent trois fois par an sans que nous ayons de moyens supplémentaires pour les organiser, ni de crédits supplémentaires pour en assurer la publicité. Même si, je vous le rappelle, je prends sur les crédits de mon budget d'arrondissement les dépenses concernant l'administration et l'information des conseils de quartier, bien qu'ils aient un budget de fonctionnement qui leur est propre. J'ai décidé, pour que ce budget qui leur est propre puisse être consacré entièrement à l'animation des quartiers, de prendre sur mes propres crédits de fonctionnement toutes les dépenses d'administration ou d'information des conseils de quartier. Vous me donnerez la solution pour informer 240 000 habitants trente fois par an. C'est un sujet dont personne n'a la clé, je veux bien vous le concéder. Nous avons renforcé la participation des habitants dans ces conseils de quartier, puisque depuis cette nouvelle mandature, le vice-président est élu dans le collège des habitants. Ce que je pense - et c'est la raison pour laquelle j'évoquais le fait qu'il ne suffise pas de signer un arrêté ou un décret, voire une circulaire pour permettre une meilleure participation aux conseils de quartier - c'est qu'il est très important que les décisions ou les avis qui sont donnés dans ces conseils de quartier puissent être suivis d'effet, ce que veut dire une mise en œuvre par les administrations parisiennes. Je ne veux pas du tout les remettre en cause, je dis simplement que les plans de charge des directions administratives de la Ville, quelles qu'elles soient, dans les services déconcentrés du XVe - voirie, propreté, parcs et jardins, et cœtera - qui contribuent à la réalisation et à la mise en œuvre des projets qui sont adoptés par les conseils de quartier sont tellement débordés que bien souvent nous n'avons pas les ingénieurs ou les personnels qui

peuvent étudier les projets. Deuxièmement, ils n'ont pas les moyens financiers de les mettre en œuvre, même s'il y a aussi des budgets d'investissement que j'abonde au-delà de ce qui est prévu par la réglementation. Souvent, ce n'est pas suffisant. Sans compter qu'il y a des problèmes de faisabilité technique, juridique, et cœtera. Je l'ai dit d'ailleurs à la Maire de Paris, dans tout ce qui concerne les instances participatives que nous avons multipliées dans l'arrondissement, tant que les administrations ne pourront pas se saisir au même niveau que des affaires dont elles sont chargées par leur hiérarchie pour satisfaire les habitants, ces derniers risquent d'être déçus par les résultats de leur participation à ces instances participatives.

Il y avait une intervention ? Madame TYSSANDIER

**Madame TYSSANDIER :** Je voulais juste compléter les propos de mes collègues en citant la Fédération des aveugles et amblyopes de France, dont le siège est localisé dans notre arrondissement. Ils ont demandé solennellement au Président de la République de mettre fin à ce débat sur l'écriture inclusive, puisque c'est un handicap de plus pour les personnes non-voyantes notamment. Je cite : « *L'écriture inclusive donne une langue illisible, incompréhensible et proprement indéchiffrable. Vouloir à tout prix dans une même phrase faire référence aux deux genres revient à faire naître une langue illisible, en particulier pour ceux qui éprouvent des difficultés avec cette langue, que ce soit les dyslexiques, les personnes en situation de handicap visuel, et cœtera.* » Pardonnez-moi, mais parler de mobilisation citoyenne, de participation citoyenne et exclure en grande partie les personnes en situation de handicap de cette mobilisation me semble totalement incompréhensible et incohérent.

**Monsieur le Maire :** Absolument, c'est une écriture inclusive qui exclut. Vous avez eu raison de le rappeler en tant qu'adjointe chargée des personnes en situation de handicap et des familles accompagnantes. C'est un sujet supplémentaire qu'il faut intégrer dans ce débat. On va peut-être revenir à la charte parisienne. Il y avait d'autres interventions. Monsieur MENGUY ?

**Monsieur MENGUY :** Je voudrais réagir aux propos de Madame ROY qui, encore une fois, considère que le seul et unique moyen de faire de la participation citoyenne soit via les conseils de quartier. Il faut faire attention, ce n'est pas un débat sur les conseils de quartier. C'est un débat sur la participation citoyenne. Les élus qui sont en charge des conseils de quartier font d'ailleurs un travail remarquable pour faire venir du monde. Il y a du monde dans les conseils de quartier, contrairement à ce que vous laissez croire. Il y a d'autres moyens de faire de la participation citoyenne. Ces sujets évoluent beaucoup, le débat public est large, ouvert, qui a besoin d'instances, de soutien et de suivi. La participation

citoyenne ne consiste pas à demander l'avis des habitants, d'en tenir compte lorsqu'il vous arrange et de le mettre de côté lorsqu'il ne vous arrange pas. C'est ça, la participation citoyenne. C'est prendre en compte de façon neutre l'avis des citoyens lorsqu'il est demandé. Je prends un exemple concret pour résumer ces deux aspects. On a eu un débat, qui continue d'ailleurs, sur le décret Blanquer concernant les rythmes scolaires. Un certain nombre de parents et un certain nombre d'élus ont demandé que ce débat puisse être ouvert dans le cadre des conseils d'école. Voilà une instance qui participe au débat public, avec des parents investis dans leur mandat, qui sont élus par leurs pairs et qui considèrent qu'ils ont le droit de débattre de sujets municipaux. Voilà typiquement un avis qu'il serait intéressant de demander et de prendre en compte, quel qu'il soit d'ailleurs. Il ne faut pas avoir peur de l'avis des parents, Madame ROY. Il ne faut pas que la gauche ait peur de l'avis des parents sur un bilan des rythmes scolaires et savoir ce qu'on en fait maintenant. Le résultat est que cette participation citoyenne est complètement occultée par la Mairie de Paris et c'est bien dommage. Il n'y a pas que les conseils de quartier, il existe d'autres instances tout aussi légitimes, qui travaillent tout autant, qui sont présidées par des personnes investies et pour lesquelles la Ville de Paris devrait être un peu plus indulgente sur la valeur et la qualité de leur avis. On demande que les conseils d'école émettent un avis lorsqu'une question les concerne et que la municipalité prenne en compte cet avis, en fonction des suffrages émis par ces conseils d'école. Il ne faut pas avoir peur du débat public dans son intégralité. Il ne faut pas être sélectif, ni dans l'avis demandé ni dans les conclusions apportées.

**Monsieur le Maire :** J'ajoute que la fréquentation des conseils de quartier relève de l'ordre du jour. On veille à ce qu'il y ait une réunion préparatoire des conseils de quartier. Les adjoints présents ici pourront le confirmer. Mais il est possible que des événements nouveaux amènent les adjoints à modifier ou à proposer des modifications de l'ordre du jour lorsqu'il y a des projets dont on prend connaissance tardivement au niveau de la mairie d'arrondissement. Egalement lorsqu'il y a des mouvements de protestation. Le conseil de quartier Emeriau a été l'objet d'un débat sur la sous-dalle de Beaugrenelle, on en reparlera tout à l'heure lors d'un autre projet de délibération. Il y a là aussi des sujets qui concernent davantage les quartiers. Un collectif de la tour Orphée qui est venu au conseil de quartier Citroën pour évoquer les problèmes des installations des cimenteries Lafarge sur le quai. Ce sont de vrais sujets qui ne sont pas dans les ordres du jour mais qui affleurent lors de ces conseils de quartier puisqu'ils concernent les habitants et qu'ils les préoccupent. Maud GATEL a la parole.

**Madame GATEL :** Cette charte de la participation citoyenne doit être vue à l'aune de deux critères : l'efficacité et la sincérité de la démarche. Tout ce qui va dans le sens de rapprocher les citoyens des politiques publiques va évidemment dans le bon sens, mais je pense que cette charte, qui n'avait pas été revue depuis 2009, nécessite d'être évaluée à l'aune des deux critères que sont l'efficacité et la sincérité de la démarche.

Depuis 2009 - vous l'avez dit, Madame ROY, on a assisté à la multiplication des instances : le conseil des générations futures, le conseil parisien de la jeunesse, les conseils citoyens, les ateliers citoyens, le goûter citoyen et en 2018 la halle civique qui verra le jour. Après avoir inventé le mille-feuille territorial, on invente le mille-feuille participatif. Ce ne serait pas un sujet si ça avait rendu plus efficaces la concertation et la participation citoyenne. Or, une étude a montré que 76 % des Parisiens ne se considéraient pas du tout ou très peu impliqués dans les grandes décisions de la Ville. Force est de constater que la multiplication des instances n'a pas forcément donné lieu à un meilleur sentiment quant à la participation citoyenne.

Sur la question du budget participatif, je suis toujours très gênée par le sentiment que l'argent coule à flot à Paris et qu'on a la possibilité de dépenser sans compter pour des projets qui sont éminemment intéressants. Néanmoins, il y a sans doute un manque de pédagogie parce que beaucoup de citoyens nous interpellent en nous demandant si l'argent coule véritablement à flot à Paris. Sur la question de la sincérité de la démarche, c'est aussi quelque chose qui nécessite d'être évalué à l'aune de cette charte de la participation citoyenne. Force est de constater que lorsque ça ne va pas forcément dans le sens de l'exécutif, la participation citoyenne et la concertation restent à un état largement embryonnaire. On l'a vu par exemple avec la tour Triangle. Finalement, la concertation doit aussi être vue à l'aune des relations que la mairie centrale peut avoir avec les élus d'arrondissement et la mairie d'arrondissement. En démocratie représentative, ça reste un échelon central. En l'occurrence, le bât blesse régulièrement puisque nous sommes souvent renvoyés à l'idée selon laquelle, la Maire de Paris ayant gagné les élections, tout était dans le projet et la concertation est inutile avec les élus.

Dernier point, il y a la réforme des Maisons des associations. Ça pose un véritable problème avec un décalage entre un certain nombre de déclarations et les actes pris par la mairie centrale.

**Monsieur le Maire :** Monsieur DARGENT.

**Monsieur DARGENT :** Monsieur MENGUY nous dit qu'il ne faut pas avoir peur du débat public dans son intégralité et qu'effectivement il n'y a pas que les conseils de quartier en matière de participation citoyenne. Il a bien raison sur ce point. En revanche, Madame GATEL nous a énuméré toute une série d'instances participatives, elle a l'air de considérer qu'il y en a trop. J'ai un peu de mal à comprendre votre position. Beaucoup d'instances participatives ont été créées par la Ville parce que c'est difficile d'obtenir l'expression des différents segments de la citoyenneté parisienne. C'est une façon de procéder. Ce n'est jamais parfait mais c'est mieux qu'à l'époque où tout cela n'existait pas, et ce n'est pas si vieux. Il n'y a pas que les conseils de quartier, nous en sommes d'accord, mais il y a aussi les conseils de quartier dans l'affaire. Monsieur le Maire, quand je vous entends vous féliciter de l'instauration d'une grande conquête sociale avec un vice-président élu des conseils de quartier, vous nous obligez à rappeler que nous sommes le seul arrondissement de tout Paris où les conseils de quartier sont présidés par des adjoints que vous nommez vous-même. Partout ailleurs, les présidents des conseils de quartier sont élus par les conseils de quartier.

**Monsieur le Maire :** Pas du tout. Monsieur DARGENT.

**Monsieur DARGENT :** Vous dites non à chaque fois mais c'est la vérité pure et simple. J'invite tous les habitants à le contrôler, c'est très facile, à regarder sur les sites des différents arrondissements. Nous sommes le seul - ça vous gêne - où c'est vous, Monsieur le Maire, qui nommez vos adjoints présidents des conseils de quartier. C'est très clairement la négation de ce qu'est la démocratie participative. C'est n'avoir rien compris à ce qu'est un conseil de quartier que de les faire présider par des élus nommés par le maire de l'arrondissement.

Dernier point, j'ai été très sensible au fait que vous nous ayez indiqué, Monsieur le Maire, que nous sommes tous aussi très attachés à l'égalité hommes-femmes. Je m'en réjouis parce que j'ai un souvenir, pas si lointain - il y avait déjà beaucoup d'élus de cette assemblée qui étaient élus, en 2001 quand la loi sur la parité a obligé à des compositions équilibrées hommes-femmes parmi les élus, les élues de votre groupe, Monsieur le Maire, tenaient absolument à ce qu'on les appelle Madame le conseiller de Paris, Madame le conseiller d'arrondissement. C'était de 2001 à 2008, ça vous a passé. Je note que malgré tout, en la matière, vous n'étiez peut-être pas à l'époque si attaché que cela à l'égalité femmes-hommes. Je me réjouis que cela progresse.

**Monsieur le Maire :** Comme d'habitude, Monsieur DARGENT nous fait un petit pensum qui est d'ailleurs assez habituel, mais pas forcément véridique. Je rappelle les raisons pour lesquelles nous avons souhaité, depuis la création des

conseils de quartier en 2002-2003, que des adjoints en soient les présidents. C'est tout simplement pour pouvoir suivre les dossiers et faire aboutir les projets. Des projets qui sont décidés, proposés par les conseils de quartier, nous avons un arrondissement gigantesque avec des dizaines de sujets considérables à traiter. Il est très important pour que les propositions des conseils de quartier aboutissent le plus possible et dans les meilleures conditions que des adjoints soient dédiés à plein temps pour ce faire. Je les en remercie d'ailleurs. Oser prétendre que cette situation n'existe que dans le XVe est un mensonge éhonté. Il y a au moins une dizaine d'arrondissements qui fonctionnent comme cela.

***Intervention hors micro.***

**Monsieur le Maire :** Monsieur, je ne réponds pas à vos questions. Monsieur DARGENT éructe très souvent en ne respectant pas le règlement intérieur de ce Conseil. Monsieur DARGENT, commencez par respecter vos devoirs d'élu en étant conforme à notre règlement intérieur. Vous n'avez pas la parole. Vous avez eu la parole autant que vous le vouliez, trop à mon goût mais c'est ainsi, surtout pour dire des choses qui ne sont pas exactes. Vous l'avez déjà fait le mois dernier, vous recommencez cette fois-ci. Il y a de nombreux arrondissements de droite comme de gauche - allez voir ce qu'il se passe par exemple dans le XIVe, dans le XIIe, dans le XVIIIe. Monsieur DARGENT, est-ce qu'il est possible de s'exprimer sans que vous m'interrompiez en permanence ? Monsieur DARGENT, je vais être obligé de prendre des sanctions. Vous êtes le seul à agir comme ça. Nous sommes plus de cinquante dans ce conseil d'arrondissement. Imaginez que chacun se comporte comme vous. Ce n'est pas possible de continuer à travailler dans ces conditions. On veut parler de choses sérieuses. Je dis simplement que beaucoup de conseils fonctionnent comme cela et c'est tout à fait normal d'ailleurs puisque la loi de l'époque - je rappelle que c'est une loi Jospin, présentée par Monsieur VAILLANT en Conseil des Ministres - créait d'ailleurs des postes d'adjoints supplémentaires dans tous les conseils municipaux pour justement traiter les conseils de quartier. Pourquoi aurait-il décidé - c'est la gauche, que je sache, même si les choses sont un peu plus confuses de nos jours - de créer des postes d'adjoints supplémentaires dans notre arrondissement ? Il y a eu la possibilité de créer cinq postes d'adjoints supplémentaires pour présider les conseils de quartier. A quoi bon les créer s'il ne faut pas qu'ils exercent leur rôle de direction des conseils ? Les conseils fonctionnent de façon très démocratique et je n'ai pas eu - à part de votre part, pour des raisons politiciennes que je veux bien comprendre - de critiques de ces conseils de quartier qui se réunissent souvent. On va encore les réunir le 29 novembre de façon globale : tous les conseillers de quartier vont se trouver réunis ici pour évoquer l'implantation de Vélib' et Dieu sait s'il y a beaucoup à dire

là-dessus. Je regrette d'ailleurs que le syndicat Vélib' refuse de venir pour présenter son projet. Si vous pouvez nous aider auprès de Monsieur NAJDOVSKI - que j'ai appelé encore aujourd'hui et qui ne m'a pas répondu - pour faire venir une personnalité du syndicat Vélib' afin de présenter le nouveau dispositif aux 240 000 habitants du XVe et aux 240 conseillers de quartier, je pense que ce serait une bonne chose pour l'information des conseils de quartier. Là aussi, je pense que la Ville a des progrès à faire. Je veux bien accepter de considérer qu'il y a des progrès à faire dans le XVe, mais la Ville ne doit pas s'en dédouaner.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame ROY, vous avez déjà pris la parole, je vous la redonnerai pour montrer justement l'ouverture d'esprit qui est la mienne et que vous connaissez depuis longtemps. D'autres interventions peut-être ? Monsieur PINET se retire. Madame ROY ?

**Madame ROY :** Je serai brève. Je voudrais répondre à Monsieur MENGUY que si on ne supportait pas la critique ni le débat avec nos concitoyens, aucun d'entre nous ne serait élu. C'est normal, ça fait partie de la vie des élus. Pour répondre à Madame GATEL, je partage de façon générale le souci - et ça va au-delà des politiques locales - qu'il faut mesurer à chaque fois l'efficacité, évaluer. Il faut même se permettre un certain nombre d'expérimentations. Après, je pense que le fait de diversifier un certain nombre d'instances et d'aller peut-être plus en profondeur sur certaines qui existent déjà ne me semble pas aller contre le principe de l'efficacité de la participation citoyenne.

Sur l'association des élus que vous sembliez un peu mettre en doute, je rappelle que dans le cadre de cette charte de participation citoyenne, l'ensemble des maires d'arrondissement ont été associés. Il y a eu aussi des rencontres avec les groupes politiques du Conseil de Paris. Ce sera également le cas dans le guide des bonnes pratiques qui va être fait pour les conseils de quartier. Je tenais à rappeler ces aspects-là qui me semblent important.

Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit sur le budget participatif, l'argent qui coule à flot, le manque de pédagogie. On peut constater une prise en main de cet outil depuis qu'il a été installé. On le voit d'ailleurs par une participation toujours plus marquée de nos concitoyens, notamment au moment des votes. On peut certainement améliorer le processus de prise en main de dépôt des projets, mais ça se fait notamment avec les conseils de quartier - désolé d'insister sur les conseils de quartier, bien que je sois bien consciente qu'il n'y a pas que ça dans la participation citoyenne. Ça peut être une marge de progrès ici, dans le XVe. On pourrait associer encore plus les citoyens dans la construction des projets, ce qui serait un bon axe de pédagogie.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Je rappelle que parmi les outils participatifs, nous avons mis en place un Conseil de parents. Nous avons été parmi les cinq premiers arrondissements à mettre en place un Conseil de parents, sur vingt arrondissements. Nous avons un Conseil des résidents extra-communautaires : nous sommes le seul arrondissement de l'ouest parisien à avoir mis en place un tel Conseil. Nous avons un Conseil des gardiens d'immeubles, un Conseil des aînés. Il y avait un conseil de la jeunesse qui n'a pas pu poursuivre ses travaux parce que la mairie centrale nous a retiré l'assistant qui s'en occupait et il est difficile de mettre en place des instances participatives sans assurer de suivi. Je pourrais multiplier les exemples d'outils de participation qui existent non seulement dans le XVe, mais à qui nous donnons la pleine possibilité d'expression. S'il n'y a pas d'autre intervention, Madame DOUCERÈ, rapporteur, pour conclure ce débat.

**Madame DOUCERÈ :** Pour conclure, je souhaiterais mettre en regard ce texte avec ce que j'entends fréquemment sur le terrain. Comment apprécier cet outil et ce qu'il sous-tend dans son cadre à la fois plus général et plus concret ? Au premier abord, cette charte réactualisée pose de nombreux principes et de bonnes intentions pour impliquer et sensibiliser les habitants à la participation. Mais la politique qui l'illustre atteint-elle réellement ses objectifs ? Les chiffres de l'observatoire des usages émergents de la Ville, dont a parlé Maud GATEL, nous en font douter. 76 % des Parisiens ne se considèrent pas du tout ou très peu impliqués dans les grandes décisions de leur ville. En l'occurrence, les ordres de grandeurs sont d'ailleurs les mêmes au niveau des quartiers. Certains Parisiens aiment participer aux multiples agoras et aux votes. Ils aiment s'y investir, y consacrent du temps, de l'énergie et en intègrent progressivement les codes. Cependant, n'y a-t-il pas toute une frange de la population qui ne s'y retrouve pas ? Osons le dire, soit simplement par désintérêt pour cette forme d'investissement, soit par manque de disponibilité. Effectivement, Monsieur le Maire, la participation ne se décrète pas. Lorsque j'échange avec les habitants, les acteurs associatifs, économiques et sociaux, les besoins exprimés sont souvent tout autres et relèvent davantage d'une demande de moyens plus concrets, facilitateurs et surtout de proximité. Les acteurs associatifs pour exemple qui - et c'est dans leur ADN - impulsent eux-mêmes des dynamiques participatives et se dépensent sans compter pour cela se sentent souvent démunis dans l'accompagnement logistique de leurs propres projets. De même - et j'ai souvent eu l'occasion de m'exprimer ici à ce sujet - la réforme des MDA parisiennes et le mode d'attribution des subventions associatives au niveau parisien vont vers davantage de centralisation et sont donc totalement en décalage avec les annonces de proximité de la Mairie de Paris, mais aussi avec les enjeux de ce secteur participatif par nature. Il ne s'agit pas ici de remettre en

cause la participation, mais le prisme choisi par la Ville de Paris est-il réellement inclusif, comme le stipule le paragraphe 2 de cette fameuse charte ? A cela s'ajoute bien sûr la sédimentation des dispositifs locaux et parisiens qui, depuis la création des CICA, ne cessent de se multiplier, comme l'a précisé Maud GATEL. L'implantation d'une halle civique parisienne en 2018 est le nouvel étage de cette architecture polyforme toujours plus complexe et insuffisamment décentralisée. Une partie des missions de cette halle ne risquent-elles pas de se recouper avec ce qu'offre déjà le carrefour des associations parisiennes ? Je m'interroge grandement. Comment évaluer la réelle utilité de toutes ces entités ? L'intérêt qui leur est porté par l'ensemble des Parisiens, et non seulement par ceux qui sont déjà investis ? Difficile d'avoir une visibilité sur l'attrait et la pertinence de ces multiples instances, contrairement à ce que nous en dit Madame ROY. Enfin, je ne réitérerai pas les propos sur la manière dont les élus de l'opposition sont très souvent exclus des concertations sur les politiques parisiennes. Ce sujet a déjà été développé.

Pour toutes ces réserves que nous venons successivement d'évoquer, je vous invite, mes chers collègues, à vous abstenir sur cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté.*

**Monsieur le Maire :** Nous allons maintenant examiner de façon groupée un certain nombre de délibérations concernant les affaires scolaires, en intégrant également les délibérations du Conseil départemental soumises pour information à notre Conseil mais n'appelant pas de vote.

5. **2017 DASCO 148 Caisse des Écoles (15e)-Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

6. **2017 DASCO 168 Caisse des Écoles (15e)-Subvention 2018 (6 170 396 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

7. **2017 DASCO 177 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.**

8. **2017 DASCO 74-G Caisse des Écoles (15e)-Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

9. **2017 DASCO 90-G Caisse des écoles (15e) - Subvention 2018 (308.594 euros) pour la restauration scolaire.**

10. **2017 DASCO 95-G Divers collèges publics en cité scolaire-Contribution (238 362 euros) du département aux services de restauration pour 2018.**

**Monsieur le Maire :** Madame ROLGEN ?

**Madame ROLGEN :** Dans ces projets de délibération est évoquée la subvention allouée à la Caisse des écoles du XVe pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Par comparaison avec l'année précédente, il apparaît que cette somme est en baisse de plus de 300 000 euros. Il me semble que cette décision est en contradiction avec les objectifs des Caisses des écoles, à savoir améliorer les conditions de travail des personnels, l'augmentation de l'alimentation durable, et cœtera. Je pense que pour le XVe, il aurait été souhaitable aussi que cette subvention tienne compte du manque de locaux pour les réserves de la Caisse des écoles. En effet, la plateforme ne nous a pas été attribuée, ce qui empêche la libération des locaux scolaires. Ce point revient à chaque visite fonctionnelle d'architecture. Avec la réforme des rythmes scolaires, il y a eu des obligations de trouver de nouveaux locaux pour les bureaux des REVE et autres. Je pense que si une subvention avait tenu compte de ce besoin de réserves, de plateforme, il y aurait eu à terme une source d'économies de la Caisse des écoles pour regrouper toutes ces petites réserves sur un seul site et donner un peu d'oxygène aux écoles.

**Monsieur le Maire :** Qui souhaite intervenir ? Personne. Monsieur MENGUY pour répondre.

**Monsieur MENGUY :** Je suis un peu embêté car je pense qu'il y a une erreur dans l'ordre du jour. Même si Madame ROLGEN a malheureusement raison sur tous les points qu'elle a soulevés, je ne vois pas comment on pourrait débattre dans la même séance de la convention pluriannuelle d'objectifs - qui est une convention et donc un partenariat entre la Ville et la Caisse des écoles, et serait normalement signée par les deux partenaires - et en même temps de la

subvention qui découle de cette convention pluriannuelle. Je pense qu'il y a un problème fonctionnel dans la façon dont la Ville procède, puisque cette convention n'a pas été présentée en comité de gestion de la Caisse des écoles qui est l'organe délibérant. Monsieur le Maire, en tant que Président de la Caisse des écoles, vous ne pourrez signer cette convention pluriannuelle qu'avec mandat du comité de gestion. Structurellement, voire juridiquement - il y a des experts pour cela - je ne vois pas comment on peut débattre d'un tel texte et d'une telle subvention. D'autant plus que cette convention pluriannuelle - nous l'avons dit à maintes et maintes reprises - est en fait le faux nez de la réforme que la Maire de Paris a voulu nous imposer il y a quelques mois et sur laquelle, grâce à la mobilisation des parents dans le cadre d'un débat citoyen que nous avons organisé nous-mêmes, la Maire de Paris avait finalement fait machine arrière. Ne pouvant passer par la porte, elle avait décidé de passer par la cheminée, mais pas comme le Père Noël. Bref.

Il est important de signaler que dans cette convention, il y a un certain nombre de dispositions qui sont purement inacceptables parce qu'elles portent directement atteinte à l'autonomie des Caisses des écoles. Ça, ça ne peut pas fonctionner. Je ne prendrai qu'un exemple : l'obligation qui nous serait faite par cette convention de transmettre les projets de budget primitif avant même la transmission au comité de gestion. C'est une mise sous tutelle financière des Caisses des écoles par la mairie centrale, il n'y a pas d'autre terme. Dans ce cadre, je ne vois pas comment la Caisse des écoles pourrait continuer à être autonome et à fonctionner normalement, dans le respect de la loi. Dès lors, je ne peux donner un avis favorable au vote de cette convention. Quand bien même des échanges ont eu lieu sur le fond, puisque nous avons, à la Caisse du XVe, défendu nos objectifs sur l'amélioration de l'alimentation, sur l'amélioration des conditions de travail des personnels. Des objectifs que nous avions bien avant ce projet de convention. Nous n'avons pas attendu la Ville pour avoir ces objectifs, il nous a donc suffi de faire un copier-coller des objectifs que nous avions déjà et de les insérer dans ce projet de texte qui, malheureusement, n'a pas été vu à la hauteur de nos espérances, dans un souci de qualité de fonctionnement des Caisses des écoles.

Pour la subvention, vous avez tout à fait raison, Madame ROLGEN. Nous avons perdu des centaines de milliers d'euros en deux ans, ce qui est purement et

simplement inacceptable. D'autant plus que la discussion sur la subvention devait prévoir *in fine* un dialogue de gestion direct entre le président de la Caisse des écoles et l'exécutif municipal parisien. Ce dialogue n'a pas eu lieu. En fait, si : il a eu lieu par mail, un soir vers 23h32, entre le directeur de cabinet du Maire et le directeur adjoint du cabinet de la Maire. Ce sont deux personnes très compétentes et de grande qualité, mais à ce que je sache, l'un n'est pas maire d'arrondissement et l'autre n'est pas Maire de Paris. Ça, ça porte un nom : ça s'appelle du « foutage de gueule », tout simplement. A un moment donné, il faut dire les choses. Lorsqu'on nous ponctionne de l'argent, lorsqu'on nous refuse l'autonomie fonctionnelle, lorsqu'on nous impose des règles juridiques dans un cadre conventionnel et contractuel, il n'y a pas d'autre mot. Alors qu'à plusieurs reprises, nous avons saisi la Ville de Paris pour dire à quel point ces mesures n'étaient pas acceptables, ça s'appelle comme ça. Je suis désolé de le dire. Vous pouvez l'écrire en écriture inclusive ou exclusive, dans tous les sens que vous voulez, ça reste évidemment une situation inacceptable.

Quelle est la conséquence ? Cette subvention en diminution va avoir un impact direct sur notre gestion, sur les dépenses à caractère social que nous effectuons et qui figurent dans nos statuts. Elle va avoir un impact direct sur des mesures de réductions tarifaires pour les familles les plus nécessiteuses qui ne peuvent pas assumer un tarif 4 par exemple et qui sont placées de façon temporaire à un tarif 3 ou 2 pour les accompagner dans leurs difficultés. Nous n'aurons plus les moyens de le faire. Dernier impact - nous l'avons signalé aux représentants syndicaux et aux organisations parisiennes ce matin-même avec ma collègue Chantal ROLGEN, nous ne pourrons pas assurer les dépenses de gestion des ressources humaines que nous projetions pour 2018. Nous ne pourrons pas accélérer, consolider la déprécarisation, la titularisation des agents, alors même que la Ville nous le demande.

Pour terminer, je trouve assez bizarre que la Ville applique une mesure tellement restrictive pour les Caisses des écoles. D'ailleurs, il y a des arrondissements pour lesquels les subventions augmentent. C'est le cas par exemple du XVIIe. J'entends la gauche nous dire : « Vous voyez, ce n'est pas parce que vous êtes de droite. » Sauf que dans le XVIIe, ils ont deux écoles en plus : structurellement, leur subvention devait augmenter. En tout, sur les arrondissements de droite, la Mairie fait près de 600 000 euros d'économies. Sur les arrondissements de

gauche, on est à 2,6 millions d'euros. En tout, on est à plus de 3 millions d'euros d'économies faits sur le dos de la restauration scolaire. Ça, ça porte un nom pour les finances de la Caisse des écoles : ça s'appelle « piquer dans la Caisse ». Dès lors, pour ces délibérations et ces subventions, on ne peut pas voter autant de baisses de moyens pour les cantines et le fonctionnement de la Caisse des écoles. Ce n'est pas pour nous, c'est pour les familles et les enfants qui déjeunent à la cantine. On ne peut pas nous demander d'améliorer la qualité, on ne peut pas nous demander de consolider les carrières des agents et en même temps nous sucrer 400 000 euros. A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités. Nous prenons les nôtres. J'espère que dans le cadre du débat en Conseil de Paris et dans le cadre des propositions d'amélioration que nous ferons, la gauche saura prendre ses responsabilités, entendre - à défaut d'écouter - ce que la droite peut proposer et que nous arriverons à un accord acceptable pour les deux parties, parce que finalement c'est la base d'une convention, d'un accord contractuel : c'est que les deux parties soient d'accord. Dans le cadre des délibérations qui nous sont soumises, croyez-le, nous en sommes encore très loin.

**Monsieur le Maire :** Tout ceci provient de la réforme ratée de Madame HIDALGO de la Caisse des écoles, qui consistait à supprimer les Caisses des écoles - vous vous en souvenez - dans tous les arrondissements pour les regrouper dans une Caisse centrale, ce qui ne nous aurait plus permis d'assurer l'alimentation de qualité que nous avons choisie pour le XVe notamment. Ce projet remet aussi en cause - vous avez eu raison de le souligner, cher collègue - l'autonomie des Caisses, ne serait-ce que par les modalités de calcul de la subvention puisque jusqu'alors les subventions étaient assises sur des éléments objectifs, concrets, précis tels que le prix de revient, le prix de référence, le nombre de repas servis et les participations familiales perçues, qui étaient vraiment des critères objectifs. Aujourd'hui, elles ne seront plus fixées que sur la base d'un dialogue budgétaire - c'est ce que dit la réforme - quelque peu opaque et sur les caractéristiques propres de chaque Caisse mais telles qu'elles sont décidées par la mairie centrale, qui revient ainsi au système antérieur de la subvention contractuelle. Ce système avait été tellement décrié et considéré comme inéquitable par l'ensemble des Caisses qu'il avait été supprimé et remplacé par le système actuel. Nous avons là le risque d'avoir une inégalité de traitement, un peu à la tête du client - vous voyez que je peux aussi employer des expressions fleuries, qui pourrait faire en sorte qu'il y ait peut-être davantage

de subventions données à certaines Caisses qu'à d'autres. D'ailleurs, quand on fait le calcul pour la subvention 2018 globale à toutes les Caisses des écoles, on se rend compte que les arrondissements de l'opposition ne recueillent que 28,9 % de l'enveloppe globale des subventions pour la restauration scolaire, alors que ces arrondissements représentent beaucoup plus.

Pour terminer, on peut considérer que la Maire promeut la mauvaise gestion, c'est une incitation à la mauvaise gestion des Caisses qui sont finalement encouragées à la dépense dans la mesure où elles seront pénalisées en cas de résultat excédentaire. Une Caisse qui aurait un résultat excédentaire, donc qui assure une bonne gestion, sera pénalisée puisque son excédent sera supprimé ensuite, alors que les excédents aujourd'hui permettaient de financer d'autres missions des Caisses comme les séjours de vacances, les missions éducatives, l'aide sociale aux familles défavorisées. Tout ceci ne pourra plus se faire puisque les excédents ne sont plus autorisés. Enfin, les conventions d'objectifs sont assez décevantes quant à la promotion de la qualité des repas servis aux enfants. Ça aurait pu être l'objectif principal, ça ne l'est même pas, puisqu'au-delà de l'objectif général qui est d'augmenter la part d'alimentation durable en volume, les Caisses ne se voient pas vraiment assigner un objectif chiffré en termes d'alimentation biologique et la promotion des circuits courts est quasiment inexistante. Tout ceci ne nous permettra pas d'adopter ces délibérations que je soumets à votre vote. Monsieur MENGUY pour un complément d'information. Monsieur MENGUY.

**Monsieur MENGUY :** Il me semble que vous avez joint au débat la DASCO 177 qui est à part et bénéficie d'un avis favorable.

**Monsieur le Maire :** Je le dirai au passage. Sur la DASCO 148, avec un avis défavorable de l'exécutif, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

*Le projet de délibération est rejeté.*

**Monsieur le Maire :** Sur la DASCO 168, avec un avis défavorable, qui est pour ? Contre ? Il est rejeté.

*Le projet de délibération est rejeté.*

**Monsieur le Maire :** Sur la DASCO 177, avec un avis favorable puisqu'il s'agit des agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'art

Boulle, Estienne et Duperre et les douze lycées municipaux. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté.*

**Monsieur le Maire :** Ensuite, nous avons des projets de délibération du Conseil départemental, qui ne sont pas soumis à votre vote.

**11. 2017 DU 224 Beaugrenelle - Front de Seine (15e) - Avenant n°2 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public avec la SEMPARISEINE**

**Monsieur le Maire :** Monsieur ORLANDI ?

**Monsieur ORLANDI :** Je voudrais profiter de l'occasion, puisque nous parlons de Beaugrenelle, pour dire que c'est l'un des quartiers où l'argent ne coule pas à flot. Sur Beaugrenelle, la Mairie de Paris oublie certainement de mettre un peu d'argent, il suffit de se promener en-dessous de la dalle. Elle en a mis peut-être à l'ouverture du centre Beaugrenelle, puisque des travaux ont été faits. On se bat depuis trois ans pour essayer de rénover cette dalle. Je voulais vous faire part de ce conseil de quartier qui a eu lieu le 22 novembre dernier, en l'absence des élus de l'opposition d'ailleurs, qui aujourd'hui se permettent de faire des leçons sur le déroulement des conseils de quartier. C'était un conseil de quartier où il fallait être présent puisqu'il y avait un point important : la mise en place du budget participatif pour la rénovation de la sous-dalle. Nous avons eu une laborieuse intervention d'une personne de la Mairie de Paris qui était venue pour soi-disant nous dire ce qu'elle allait faire sur cette sous-dalle. A part un état des lieux, on n'a rien eu. La situation devient urgente en ce qui concerne cette rénovation de la sous-dalle. Ça fait plus de trois ans. Sur deux années de budget participatif, plus de 1,1 million d'euros ont été votés. A ce jour, rien n'a été fait. Il n'y a aucune étude. Nous avons fait je ne sais combien de visites sous la dalle. Nous avons eu cette personne qui est venue laborieusement nous présenter un état des lieux à nouveau. Monsieur le Maire, vous avez réagi de façon positive puisque deux réunions vont être organisées à votre initiative de façon urgente pour faire le point sur cette situation. Je voulais profiter du fait qu'on parle de Beaugrenelle pour faire cet état des lieux et un compte rendu de ce conseil de quartier de la semaine dernière.

**Monsieur le Maire :** Madame LEVAVASSEUR ?

**Madame LEVAVASSEUR :** Je veux confirmer les propos de Fabrice ORLANDI. Il y a une vraie exaspération des habitants, notamment de ceux qui ont leur entrée d'immeuble au niveau de la sous-dalle. Elle est vraiment dans un état lamentable. L'éclairage est complètement déficient. Il y a eu récemment un accident de la route gravissime au niveau de la sous-dalle. Ça fait deux années qu'on fait voter des tranches aux habitants au titre du budget participatif. On les mobilise au maximum pour qu'ils votent et depuis deux ans, rien ne se passe. On arrive à un point où les gens sont complètement exaspérés. Il faut absolument que les choses avancent. A chaque conseil de quartier, on nous présente des choses très floues, les travaux sont toujours reportés d'un trimestre. A chaque conseil de quartier, ça prend trois mois de plus. Je pense vraiment qu'il faut que des choses soient actées et présentées de façon claire aux habitants. Nous avons une réunion le 18 décembre et j'espère que c'en sera l'occasion.

**Monsieur le Maire :** Ce projet de délibération concernait un avenant pour reconduire la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des espaces publics de la dalle qui a été entièrement rénovée ces dernières années, même si ça a pris du temps, ce qui nous permettra d'obtenir des crédits supplémentaires. Evidemment, nous ne pouvons qu'être favorables à la signature de cet avenant. Néanmoins, en dehors du sujet que vous évoquiez et qui m'a paru suffisamment important et suffisamment mal traité dans le conseil de quartier en question par l'intervention du chef de service, j'ai proposé de recevoir le conseil de quartier et les habitants pour traiter de ce sujet en mairie. Si les travaux sur la dalle avancent - même s'il y a toujours des problèmes, la dalle a quand même un autre aspect que celui qu'elle avait auparavant, il fallait la conforter après trente années d'existence - ce qui n'avance pas suffisamment, voire pas du tout, c'est ce qu'il y a sous la dalle. C'est aussi dû à la conception initiale de cette réalisation urbanistique qui consistait à faire circuler les piétons sur la dalle et les voitures en-dessous. Sauf que ce n'est pas comme ça que ça se passe, en tout cas à Paris, et que les piétons veulent circuler sur la chaussée, donc sous la dalle. La sous-dalle était en fait un espace de livraison et d'accès des véhicules au parking des tours, ce n'était que cela. Il faut entièrement

rénover par rapport à la conception initiale. C'est un sujet très important qui concerne l'éclairage, la propreté, la sécurité, et cætera.

En dehors de cela, nous avons aussi beaucoup de plaintes sur la malpropreté de la dalle, avec une SEM qui n'entretient pas suffisamment, et des questions de sécurité. Il y a toujours des campements sauvages, intempestifs sur la dalle et sous la dalle d'ailleurs, la présence policière étant insuffisante, même si depuis février 2017, huit caméras ont été enfin implantées sur la dalle. Voilà quelques sujets que nous devrons traiter et sur lesquels nous intervenons auprès de la mairie centrale. Monsieur DARGENT ?

**Monsieur DARGENT :** Je partage tout à fait l'idée que la réfection non pas de la dalle, puisqu'elle a été faite, mais de la sous-dalle doit vraiment avancer rapidement maintenant. Les budgets ont été décidés, il faut absolument que les travaux se déroulent et que les choses soient claires. J'espère que la réunion du 18 décembre prochain permettra de franchir une nouvelle étape parce que tout cela traîne beaucoup trop. Je veux aussi préciser à Monsieur ORLANDI que je n'étais pas présent au dernier conseil de quartier - contrairement à mon habitude d'ailleurs - pour une raison très simple : j'étais en mission en dehors de Paris pour la Ville, je m'étais d'ailleurs excusé pour cette raison auprès de Madame LEVAVASSEUR et je suis sûr qu'elle a fait part aux conseillers de quartier des raisons de mon absence et m'a excusé.

**Monsieur le Maire :** En tout cas, vous l'avez fait publiquement ce soir. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE pour rapporter le projet.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter concernant la sous-dalle. On pourrait également parler de la dalle en tant que telle et de la nécessité d'améliorer son entretien puisque, comme nous avons pu le voir vendredi soir à la réunion publique que vous avez organisée sur la lutte contre les rats, on s'est aperçu que plusieurs intervenants ont souligné la présence de rats, même sur la dalle du front de Seine, ce qui est quand même assez inquiétant. Je voulais dire aussi qu'il y avait un problème de positionnement de la signalétique. Je crois que ça va être prochainement corrigé, mais il est dommage qu'avec un budget de 500 000 euros, la SEM n'ait pas su mettre en place une signalétique qui réponde parfaitement aux attentes des habitants. Enfin, je voulais dire que cette prorogation de convention n'aurait pas dû avoir

lieu normalement puisque nous devions examiner ce soir la nouvelle convention qui devait être signée entre la SEM et la Ville. La SEM n'ayant pas fourni à temps les éléments justifiant les dépenses engagées avec le versement de compensation de la Ville, nous sommes contraints d'avoir une prorogation de quatre mois. Nous aurons au mois d'avril la nouvelle convention de compensation des frais de gestion de la dalle Beaugrenelle.

J'en profite pour vous dire un mot sur l'évolution de la SEMPARISEINE dont la Direction a été profondément remaniée puisque c'est Ariane BOULEAU qui, après avoir œuvré pendant quatre ans à Grand Paris Aménagement, a repris la Direction générale de la SEMPARISEINE. J'ajoute que les grandes opérations conduites par cet opérateur étant quasiment arrivées à leur terme, puisque les halles Boucicaut et Beaujon sont des opérations presque terminées, la SEM aurait pu être rapidement confrontée à un problème de plan de charge si elle n'avait pas fait évoluer son positionnement stratégique. Désormais, la SEM ne sera plus ni aménageur urbain ni constructeur de logements, mais aura une action essentiellement centrée d'une part sur la gestion de sites complexes publics ou privés, et d'autre part sur la construction et la transformation de programmes atypiques au sein de partenariats avec les acteurs privés. Il y a donc un repositionnement général qui est opéré pour maintenir l'équilibre et la viabilité de la SEM pour les années à venir.

Je vous invite à voter cette délibération qui permettra à la SEM de recevoir 200 000 euros pour l'entretien de la dalle jusqu'à fin avril.

**Monsieur le Maire :** Je soumets au vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Je vais joindre les DLH 234 et 243.

12. **2017 DLH 234 Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 025 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH.**

**13. 2017 DLH 243 Location de divers ensembles immobiliers à ÉLOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation (12e et 15e) de programmes de logements sociaux (234 PLA-I, 220 PLUS et 118 PLS).**

**Monsieur le Maire :** Monsieur LAMOUR.

**Monsieur LAMOUR :** Nous ne sommes pas dans l'épaisseur du trait quand on évoque ces deux conventionnements puisqu'il s'agit de mille cinq cents logements qui, certes, sont déjà dans le champ du parc social mais qui vont être reconventionnés au travers de ce projet de délibération. Vous avez organisé - à la demande de l'adjoint en charge du logement, Monsieur BROSSAT - une réunion publique où une très nombreuse assistance a écouté les précisions apportées par Monsieur BROSSAT quant à ces conventionnements, mais qui posent encore quelques questions. J'aimerais, au travers de mon intervention, vous en faire part, Monsieur le Maire, ainsi qu'à vous, mes chers collègues.

Tout d'abord, il a été remarqué à l'occasion de cette réunion publique que l'enquête sociale, indispensable pour tout conventionnement, n'avait à cette époque - la réunion publique date d'il y a à peu près trois semaines - été finalisée qu'à hauteur de 50 %. Il restait 50 % des locataires actuels de ces logements qui n'avaient pas fourni les éléments et qui, de fait, rendaient si ce n'est aléatoire, en tout cas peu précis les modèles économiques proposés quant au conventionnement et au possible placement sous le plafond ou au-delà du plafond des ressources des locataires actuels.

Deuxième remarque, elle est importante, on se rend compte que pour certains de ces blocs d'immeubles - je rappelle que ce sont plus de mille cinq cents logements qui sont concernés dans le XVe, ils sont déjà situés dans des quartiers où il y a un trop plein de logements sociaux. Deux exemples peut-être pour vous montrer que, encore une fois, nous sommes dans une situation où on empile les logements sociaux les uns sur les autres. Les deux blocs d'immeubles concernant Paris Habitat du Lieuvin et des Morillons sont situés dans des quartiers où il y a déjà plus de 40 % de logements sociaux. Quant au bloc d'immeuble de Leblanc, qui se situe à quelques pas de la place Balard, nous sommes là aussi dans un quartier qui accueille déjà plus de 50 % de logements sociaux. Certes, nous ne sommes pas - et c'est un débat que nous avons souvent avec Monsieur DARGENT - dans une logique qui est celle de la municipalité de Paris qui devra à terme accueillir 30 % de logements sociaux. Nous le répétons : sociologiquement, nous estimons que c'est une erreur de continuer à entasser du logement social encore et encore dans des quartiers qui en ont déjà énormément et je viens de vous citer, si c'était nécessaire, deux exemples parmi d'autres.

Enfin, j'attire votre attention sur le modèle économique du conventionnement de ces logements. Il est dit, sans rentrer trop dans les détails, que Paris Habitat va verser des loyers capitalisés à hauteur de 128 millions d'euros à la Ville de Paris, c'est-à-dire en moyenne 6 000 euros par an et par logement à la Ville. Or, elle ne va percevoir, toujours en moyenne, que 5 000 euros par an de loyer. Il y a donc aujourd'hui un delta de 1 000 euros dont j'aimerais savoir comment il va être comblé par le bailleur social qu'est Paris Habitat, sans compter évidemment la baisse des APL – c'est une annonce de l'actuel gouvernement – qu'on peut chiffrer là aussi en moyenne à 400 euros par mois et par logement. Il y a là un déficit important dont on ne sait pas, en tout cas au travers de cette délibération, comment il sera comblé.

Vous le voyez, beaucoup d'interrogations subsistent. Il y a eu à l'occasion de cette réunion publique un certain nombre d'éléments sur lesquels vous reviendrez peut-être, ainsi que le rapporteur de la délibération, Monsieur RIGAUD, sur le fait qu'en fonction du positionnement hors ou au-dessus des plafonds, les locataires actuels ne subiront pas des loyers et des surloyers importants. Vous le voyez au travers de cette analyse assez rapide de cette délibération, il y a beaucoup d'interrogations sur ce conventionnement, ce qui nous amène, au travers d'un échange ce soir en conseil d'arrondissement, à être un peu plus éclairés. Sinon, il faudra attendre le Conseil de Paris pour avoir des précisions qui me semblent indispensable pour ces deux délibérations très importantes. Je crois que sont les plus importantes que nous ayons eues à discuter dans notre arrondissement en matière de conventionnement.

**Monsieur le Maire :** Vous proposez une solution de sagesse quant à notre position dans ce débat. Même si la réunion, que j'ai présidée avec Monsieur BROSSAT et Monsieur MADEC, s'est déroulée dans de bonnes conditions, dans la mesure où il a été proposé aux locataires qu'en fonction des résultats de l'enquête sociale, un certain nombre d'entre eux seront certainement amenés à voir leur loyer diminuer, que ceux qui dépassaient le plafond de ressources ne seraient pas taxés d'un surloyer puisqu'ils ne seraient pas conventionnés, du moins tant qu'ils ne quitteraient pas les logements en question. Enfin, le conventionnement permettra d'obtenir les crédits nécessaires pour réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration du bâti. Cela étant, la délibération n'est pas aussi précise que les explications qui ont été données oralement à la population - vous avez eu raison de le souligner – notamment parce que la répartition entre les PLAI, les PLUS et les PLS a été faite de façon forcément aléatoire, dans l'attente des résultats complémentaires de l'enquête sociale, et que la totalité des logements est conventionnée à terme. C'est sur cette terminologie que doivent reposer tous les engagements de la mairie

centrale et de Paris Habitat. Je pense qu'il faut que nous ayons des précisions orales, certes, mais restituées au BMO, lors du prochain Conseil de Paris, pour adopter une position définitive. Aujourd'hui, avant que ces précisions ne soient données pour un projet considérable, puisqu'il s'agit de 1 402 logements sur Paris Habitat et une centaine sur Elogie, il est important de ne pas se tromper et que nous puissions avoir de façon très précise les informations qui ne figurent pas de façon suffisamment explicite dans le projet de délibération. Monsieur DARGENT ?

**Monsieur DARGENT :** Il s'agit ici de réaliser une opération qui n'a que des avantages pour les occupants actuels de ces logements. J'ai un peu de mal à comprendre les interrogations. Les questions ont été levées. Pour que les choses soient claires, il s'agit du patrimoine de Paris Habitat mais de logements de statut libre, qui sont aujourd'hui loués à des prix très clairement inférieurs à ceux du marché locatif privé avoisinant. Il s'agit de faire que cette situation perdure, c'est bien la volonté. Il s'agit de trouver par ailleurs, grâce au conventionnement, un financement de programme de travaux qui vise à leur amélioration. Cela n'a que des avantages pour les occupants actuels de ces logements, étant entendu - vous l'avez précisé, mais c'était clair depuis le début - que pour ceux qui seraient au-dessus des loyers, il n'y aura pas de surloyer appliqué. Il n'y a que des avantages, il n'y a pas d'inconvénient. Il y a un autre avantage d'ailleurs, c'est que ce conventionnement ouvrira droit, pour les locataires dont les ressources l'autorisent, à une APL. C'est quand même mieux que rien.

**Monsieur le Maire :** Si l'APL existe encore.

**Monsieur DARGENT :** On est bien d'accord. Mais ça, ça vous échappe, comme à nous-mêmes. En l'occurrence, ça ouvre une possibilité. La rénovation va être permise par ce conventionnement. Puisqu'il s'agit de maintenir en place des populations du XVe arrondissement qui s'y trouvent très bien, je trouve qu'il y a tout lieu de voter cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Si vous nous avez bien écoutés, nous avons souhaité qu'il y ait des précisions parce que quand il est dit dans la délibération que seront réalisés neuf programmes d'acquisition-réhabilitation permettant le conventionnement de deux mille vingt-cinq logements, c'est-à-dire de la totalité, on ne peut pas forcément en déduire que les locataires actuellement sur place et qui dépassent le seuil de revenus du conventionnement continuent à payer le même loyer, sans surloyer. Il y a une phrase dans le projet de délibération qui peut faire envisager cette hypothèse, quand il est dit que le conventionnement comporterait à terme 773 logements PLAI, 857 logements PLUS et

395 logements PLS. Je pense que pour les centaines de foyers concernés, il n'est pas inintéressant que l'adjoint au Maire compétent précise la définition du « à terme » et qu'il puisse nous expliquer comment a été calculée la répartition entre les PLAI, les PLUS et les PLS. Tout est là finalement. Aujourd'hui, cette répartition est totalement aléatoire puisque l'enquête sociale n'a pas encore donné de résultat.

Enfin, permettez-moi de vous dire aussi qu'à terme, on arrivera à un certain changement de population dans ces logements. Lorsque ceux qui sont aujourd'hui en dépassement de niveau de ressources partiront des immeubles - ça a bien été précisé d'ailleurs par Monsieur BROSSAT - les logements en question seront immédiatement conventionnés selon les normes habituelles. Ça affaiblira la mixité sociale de ces logements d'une certaine façon. C'est la raison pour laquelle nous voulons simplement avoir des précisions qui ne pourront d'ailleurs être obtenues que suite aux résultats de l'enquête sociale.

Monsieur LAMOUR, pour quelques explications supplémentaires.

**Monsieur LAMOUR :** Je crois que Monsieur DARGENT n'a pas compris la teneur de nos explications. On demande simplement des précisions. Puisqu'il insiste, on va lui envoyer à nouveau de grosses interrogations sur ce qui était communément admis dans la répartition des PLUS, des PLAI et des PLS. Souvenez-vous, Monsieur DARGENT, il était communément admis que les PLS représentent 30 % des conventionnements. Or, si vous faites le calcul, dans le XVe en tout cas, on en est à peine à 20 %. On a beaucoup d'interrogations pour savoir comment ces appartements vont être répartis vis-à-vis de la population qui y habite et qui souhaite continuer à y habiter. Pourquoi est-on à 20 % alors que la règle voudrait que nous soyons plutôt à 30 % ? Voilà les questions que nous souhaitons simplement poser à Monsieur BROSSAT au vu de ces délibérations. Vous devriez nous accompagner puisque vous avez toujours, semble-t-il, été d'accord avec nous sur cette répartition : deux tiers PLAI-PLUS et un tiers PLS. Là, on est largement en-deçà. Accompagnez-nous dans cette demande d'interrogations et de questions à l'Adjoint en charge de ce secteur.

**Monsieur le Maire :** J'ajouterai pour terminer, avant de passer la parole au rapporteur, que ce qui m'a frappé dans cette réunion, où étaient présentes quatre cents personnes, c'est la rupture du lien de confiance entre les locataires et Paris Habitat. C'est vrai qu'il a été très difficile pour Messieurs BROSSAT et MADEC de convaincre les centaines de personnes présentes que les loyers seraient moins élevés pour une partie des locataires, que ceux qui doivent payer plus ne paieraient rien de plus et qu'en prime, on rénoverait leurs appartements. Si c'est ça, effectivement c'est bingo. Il y a la nécessité d'une nouvelle relation

de confiance entre Paris Habitat et les locataires, d'autant plus qu'il y a eu beaucoup de critiques sur la façon dont a été présentée l'enquête sociale et l'information insuffisante auprès des locataires. Monsieur RIGAUD pour conclure ce débat.

**Monsieur RIGAUD :** Après votre exposé et celui de Jean-François LAMOUR, il est difficile d'apporter davantage de précisions. Je ne sais pas si Monsieur DARGENT a assisté à la réunion avec Paris Habitat le 19 octobre dernier. Si c'est le cas, il n'a pas oublié que lors de cette réunion, certains locataires ont dénoncé le manque d'information préalable, d'autres la politique du fait accompli, d'autres enfin le non-respect des engagements antérieurs et leur incrédulité. En réponse, Monsieur BROSSAT - je ne sais pas s'il a pris peur - s'est formellement engagé à mettre par écrit toutes les conditions de ce conventionnement et à intégrer le texte de la délibération au Conseil de Paris. Pour conclure, nous voudrions être certains que cette procédure de conventionnement préserve les intérêts de chaque locataire. La connaissance préalable des résultats de l'enquête sociale semble donc indispensable. C'est pourquoi j'invite les membres de cette assemblée à s'abstenir. Cette position pourra évoluer si les résultats de l'enquête sociale devaient être transmis aux élus avant le prochain Conseil de Paris.

**Monsieur le Maire :** C'est une abstention positive, voire constructive comme on dit aujourd'hui. Je vais donc soumettre les projets de délibération aux voix. Sur le DLH 234, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté.

**Monsieur le Maire :** Sur le DLH 243, même votes ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

**14. 2017 DLH 290 Location de l'immeuble 9, rue Desnouettes (15e) à la RIVP -Bail emphytéotique.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Alphée ROCHE-NOËL a la parole.

**Monsieur ROCHE-NOËL :** Il était moins une. Dans deux minutes exactement, cet ordinateur va s'éteindre et j'aurais été dans l'incapacité de vous lire le courrier que j'ai sous les yeux. Or, je pense qu'il est de l'intérêt public que je le lise. Vous allez dire que je radote, puisqu'il y a encore trois semaines, je parlais du Clos-Feuquières dans cette enceinte en faisant référence à Caton l'Ancien. Je n'ai pas trouvé mieux pour cette fois-ci. Je vais me contenter des faits.

**Monsieur le Maire :** Il y a Pline le Jeune aussi.

**Monsieur ROCHE-NOËL :** Pline le Jeune qui ne s'est pas exprimé non plus sur le Clos-Feuquières. Au mois de février, un vœu a été voté au Conseil de Paris demandant que des études soient mises en œuvre pour réaliser un projet alternatif au square du Clos-Feuquières. Alternatif à quoi ? Alternatif au bétonnage, c'est-à-dire à la construction d'un immeuble de cinquante logements. Le problème n'est pas le logement, c'est l'immeuble qui n'est pas au beau milieu, mais en lisière d'un square qui, si on en croit le plan climat de la Ville, devrait rester un oasis de verdure et de fraîcheur pour les riverains, qui ne s'en plaignent pas. Ils se plaignent plutôt de sa saturation. Le projet alternatif consistait tout simplement à agrandir le jardin. Le vœu a été voté au Conseil de Paris. Il semblerait que, depuis, une étude de faisabilité ait été menée. On est fort aise de le savoir puisque la mairie n'en a été informée à aucun moment. Ceux qui ont été informés, qui étaient également légitimes à l'apprendre, c'est l'association Respiration Vaugirard qui a eu la bonne idée de nous transmettre, à mon collègue Olivier RIGAUD et à moi-même, samedi un courrier qui provient du Cabinet de la Maire de Paris et qui nous dit la chose suivante - puisqu'on parlait tout à l'heure d'écriture illisible ou indéchiffrable, peut-être que nos collègues de l'opposition d'arrondissement seront capables de nous aider à comprendre les deux derniers paragraphes de ce courrier que je soumets à votre appréciation. « *En effet, l'extension du square aurait été réalisée au détriment* - ça vient après le refus du projet alternatif et l'information selon laquelle une étude de faisabilité a été menée, ce dont on aurait été heureux d'être mis au courant - *des locaux sociaux et le coût d'aménagement aurait été élevé. De plus, les structures des locaux conservés ne permettaient pas d'accueillir une crèche dans les standards pratiqués par la Ville et les horaires d'ouverture de la crèche et du square étaient différents. C'est pourquoi la Direction de l'urbanisme a proposé une alternative* - donc une alternative à l'alternative, j'en conclus qu'elle est peut-être différente du projet qui nous a été proposé au début - *en rationnalisant l'occupation de la parcelle* - je pense qu'on va pouvoir revenir sur cette expression de rationnaliser l'occupation d'une parcelle, c'est un concept intéressant - *tout en conservant les locaux sociaux ainsi que l'aménagement de la toiture de ces nouveaux bâtiments en jardins.* » Si je traduis - c'est mon interprétation mais peut-être mes collègues en auront-ils une autre et les riverains du Clos-Feuquières en seraient je pense très heureux, la rationalisation de l'occupation de la parcelle signifie un immeuble au maximum autorisé par le PLU et donc entre sept et neuf étages. Pour moi, c'est ça la rationalisation. L'aménagement de la toiture de ces nouveaux bâtiments en jardins, ça veut dire qu'on va avoir un immeuble de neuf étages avec un peu de végétalisation dessus, mais on n'aura plus de jardins en revanche en-dessous. Je profite de l'occasion -

puisque le dernier conseil d'arrondissement était l'occasion d'en parler - pour demander encore à nos collègues de l'opposition de l'arrondissement non pas de se faire les porte-paroles de la Ville de Paris, mais au moins de s'en faire les traducteurs. Pour répéter qu'on aimerait bien avoir une réponse très concrète : oui ou non, un immeuble va-t-il se construire sur cette parcelle ? Si c'est oui, la Ville de Paris aura la guerre. Pas de notre part, mais de la part des riverains qui sont révoltés qu'on leur ferme ou qu'on leur réduise une partie considérable de cet espace vert qui n'en a absolument pas besoin.

**Monsieur le Maire :** Ça va commencer à être compliqué de savoir ce que fait la Ville si le langage employé est totalement abscons. Dans le projet de délibération précédent, qui concernait quand même des centaines de familles, on avait « à terme » sans savoir à quoi ça correspond. Là, on a la rationalisation de parcelles. Si rationalisation de parcelles est synonyme de construction d'une barre de neuf étages, ça va commencer à être compliqué - même sans parler de langage inclusif - de travailler avec la Ville de Paris. Ce qui me choque surtout, c'est que cette lettre qui a été reçue le 20 novembre par le Président de l'association de défense du square du Clos-Feuquières et qui faisait suite à un vœu adopté en janvier 2017 - je vous rappelle que nous avions proposé au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris un vœu en janvier 2017 à l'initiative des associations qui avaient proposé un projet formidable de réaménagement du Clos-Feuquières et de ses abords - il a fallu dix à onze mois pour que la Ville envoie une lettre au président de l'association. C'est quand même beaucoup. En plus, une lettre qui est indéchiffrable, sans bien sûr que la mairie d'arrondissement soit mise dans la boucle. Il n'y a eu aucun retour de ce vœu voté par le Conseil de Paris à la majorité vers les élus du XVe arrondissement. Quand on parle de charte participative, cela doit quand même être relevé. S'il n'y a pas d'autre intervention, le rapporteur va peut-être évoquer le projet de délibération de façon plus précise.

**Monsieur RIGAUD :** Par ce projet de délibération, la Ville de Paris demande à l'assemblée d'approuver la location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble du 9 rue Desnouettes. Après les aberrations concernant le Clos-Feuquières, cette délibération me donne aussi l'occasion de rappeler quelques données concernant la politique du logement social, politique conduite par la Mairie de Paris sur notre arrondissement. Si je ne me trompe, la mixité sociale est censée mettre fin aux phénomènes ségrégationnistes, favoriser un habitat social diversifié en imposant notamment des quotas de logements sociaux dans les communes qui en sont faiblement pourvues. Or, au 1er janvier 2016 - ça a été rappelé tout à l'heure, notre arrondissement comprenait 21 603 logements SRU, auxquels il convient d'ajouter les opérations en cours et celles déjà financées,

soit près de 2 000 logements supplémentaires. A présent et de toute évidence, notre arrondissement a dépassé le cap des 20 % de logements sociaux. Cette augmentation répond-elle à un besoin ? Si nous prenons en compte le nombre de demandes insatisfaites sur le XVe, soit 9 000 à présent, c'est certain. C'est la raison pour laquelle la majorité municipale du XVe vote la plupart des délibérations proposées par la Mairie de Paris. Dans les faits, le parc social de notre arrondissement a doublé en quinze ans. Faut-il en déduire que la majorité municipale serait d'accord avec la politique de l'habitat conduite par la Mairie de Paris ? Non, malheureusement. En effet, la majorité municipale du XVe n'a de cesse de dénoncer une répartition inéquitable du logement social dans la capitale. La plupart des arrondissements centraux, voire de l'est parisien étant nettement moins bien dotés que notre arrondissement. Ce soir, dix-huit projets de délibération concernent le logement social. Une fois de plus, la Mairie de Paris a ciblé des quartiers largement pourvus en logements sociaux et préempté des immeubles locatifs privés. Madame la Maire de Paris revendique 7 500 nouveaux logements sociaux depuis le début de sa mandature. En poussant un peu plus loin l'analyse, on s'aperçoit qu'il n'y a eu que 2 500 créations effectives. Les 5 000 restants concernent des logements acquis par préemption par la Ville de Paris, l'immeuble du 9 rue Desnouettes faisant partie du lot. Or, comme vous le savez, ces préemptions ne créent pas d'offre locative nouvelle. La Mairie de Paris se contente de transformer du logement privé en logement social. Toujours à propos de ces préemptions, la Mairie de Paris dépense 180 millions d'euros par an pour acheter ces logements privés occupés et les transformer en habitat social. Ces acquisitions sont au prix du marché, soit deux fois plus cher que le coût du mètre carré du logement social. Une telle somme permettrait aux bailleurs sociaux de rénover 7 200 logements par an ou d'en construire 2 600 par an. Malgré cela, la Ville de Paris prétend investir.

Vous en conviendrez, cette politique du logement social permet certes de faire du chiffre, mais organise la pénurie de l'offre et participe de toute évidence à l'endettement de la capitale qui, souvenez-vous, est passée de 4,1 milliards d'euros en 2014 à 7,5 milliards d'euros en 2020. Cette dette, c'est-à-dire les impôts de demain, ne cesse d'augmenter. La projection de la Cour des Comptes prévoit un quasi doublement de la dette par habitant entre 2014 et 2020, de 2 811 euros à 3 400 euros par habitant. Pourtant, à Paris, nous en sommes à 130 000 demandeurs de logements sociaux et le délai d'attente moyen est de sept années. Mauvaise répartition du logement social, mauvais choix économiques qui participent à l'endettement de la capitale, qu'en est-il de l'impact social de ces emplacements mal choisis ?

A propos de rapport alarmant, après le diagnostic social du XVe arrondissement de Paris, celui publié en avril 2016, tout comme celui publié en décembre 2015, nous pourrions faire état du portrait social du XVe, rapport réalisé par l'observatoire social de la DASES, où il est écrit : « Les quartiers Georges-Brassens et Citroën-Boucicaut présentent les plus grandes problématiques sociales. Les quartiers où le nombre de locataires est élevé sont des secteurs où on note davantage de signes de précarité. Si le XVe est présenté comme un arrondissement au portrait social plus favorable que la moyenne des arrondissements de Paris, les évolutions récentes semblent indiquer une précarisation d'une partie de ses habitants plus importante et plus rapide que la moyenne. Enfin, la paupérisation de l'arrondissement est très nette et elle est liée en large partie à l'implantation des logements sociaux ». De toute évidence, mes chers collègues, la marche forcée de la Mairie de Paris qui cherche à faire du chiffre coûte que coûte n'est pas la solution.

Revenons au 9 rue Desnouettes. Quelques points clés. Aucune information sur le sort des occupants de l'immeuble. Celui-ci se situe dans un quartier déjà très fortement doté en logements sociaux. A deux cents mètres de cet ensemble, les ateliers de la RATP comprendront près de 450 logements, dont la moitié de logements sociaux. Enfin, on note l'absence d'équipements publics pour accompagner les nouveaux locataires : pas de crèche, ni de collège, ni de jardin, ni d'équipement pour les jeunes, ni de centre sportif, ni d'équipement associatif.

Pour l'ensemble de ces raisons et celles évoquées par notre collègue Alphée ROCHE-NOËL, je vous invite à voter contre cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur RIGAUD, d'avoir respecté ma demande de brièveté dans votre présentation. Ça déclenche maintenant une série d'interventions. Monsieur DARGENT pour commencer.

**Monsieur DARGENT :** Je veux simplement préciser que le groupe auquel j'appartiens votera pour, pour une raison très simple : il s'agit d'une préemption. Je vois que Monsieur RIGAUD se satisfait tout à fait du fait que cet immeuble, s'il n'était pas préempté, aurait été racheté, vendu à la découpe, avec des appartements refaits, vendus bien plus cher et les occupants actuels auraient été expulsés. Ça ne gêne pas Monsieur RIGAUD, ça gêne la majorité de la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à faire de la préemption pour empêcher la montée du marché de l'immobilier et l'expulsion des habitants actuels du XVe arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Monsieur VASNIER ?